



# Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

## Bar's Leaks Anti-Fuites Huile Moteur

### SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE \*

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : BAR'S LEAKS ANTI-FUITES HUILE MOTEUR  
Code de produit : 201091, 201002; 201091

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC1 Adhésifs et produits d'étanchéité - industrie du transport

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Bar's Products Europe, B.V.  
Kingsfordweg 151  
1043 GR Amsterdam, les Pays-Bas  
Téléphone : +31-20-7989301  
E-mail : Main@barsgroup.com  
Website : www.barseurope.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:

NL - Téléphone : +31-20-7989301 (24 heures sur 24)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:

ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

### SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS \*

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Non classifié comme dangereux selon le règlement (CE) no 1272/2008.

Risques pour la santé : Peu de danger à l'utilisation industrielle ou commerciale. Contient des distillats pétroliers, peut-être nocif en cas d'ingestion.  
Risques physiques/chimiques : N'est pas classifié selon les directives de CE.  
Risques pour l'environnement : N'est pas classifié selon les directives de CE.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger : Aucun.

Mention d'avertissement : Non applicable.

H- et P- phrases : Aucun.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:

Pictogrammes de danger : Aucun.

Mention d'avertissement : Non applicable.

H- et P- phrases : Aucun.

#### 2.3. Autres dangers



## Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

### Bar's Leaks Anti-Fuites Huile Moteur

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

#### SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS \*

##### 3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

| Nome CE            | Concentration (w/w) (%) | Numéro CAS | Numéro CE | Remarque | Numéro REACH |
|--------------------|-------------------------|------------|-----------|----------|--------------|
| Diisooctyl adipate | 10 - < 20               | 1330-86-5  | 215-553-5 | MAC      |              |

| Nome CE            | Classe de danger | Phrases H | Pictogrammes |  |
|--------------------|------------------|-----------|--------------|--|
| Diisooctyl adipate | ----             | ----      | ----         |  |

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

#### SECTION 4 PREMIERS SECOURS \*

##### 4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Ne pas faire boire. Rincer la bouche. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Contact cutané : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées. Peut provoquer une atteinte des poumons, maux de gorge et manque de respiration.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin : Inconnu.

#### SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Jet d'eau.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.



## Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

### Bar's Leaks Anti-Fuites Huile Moteur

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

## SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autre matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

## SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

\*

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes.

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : PE et PP.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

## SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

\*

#### 8.1. Paramètres de contrôle



## Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

### Bar's Leaks Anti-Fuites Huile Moteur

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connu sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

| Nom chimique | Pays | VME 8 heures (mg/m³) | VLE 15 min. (mg/m³) | Observations | Source |
|--------------|------|----------------------|---------------------|--------------|--------|
|--------------|------|----------------------|---------------------|--------------|--------|

Concentration prédite sans effet (PNEC):

| Nom chimique       | Voie d'exposition | Eau douce | Eau de mer |             |
|--------------------|-------------------|-----------|------------|-------------|
| Diisooctyl adipate | Soil              |           |            | 0,865 mg/kg |

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

Protection individuelle : Pendant un usage normal pas nécessaire.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.

Protection des mains : Pendant un usage normal, il n'est pas nécessaire d'utiliser des gants spéciaux.

Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

## SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

\*

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                        |                    |                                              |
|----------------------------------------|--------------------|----------------------------------------------|
| État physique                          | : Liquide.         |                                              |
| Couleur                                | : Ambre.           |                                              |
| Odeur                                  | : Caractéristique. |                                              |
| Seuil olfactif                         | : Inconnu.         |                                              |
| pH                                     | : Non applicable.  | Produit anhydre.                             |
| Hydrosolubilité                        | : Insoluble.       |                                              |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | : Inconnu.         | Non mesurés. Impertinents pour les mélanges. |
| Point d'éclair                         | : > 100 °C         |                                              |
| Inflammabilité (solide, gaz)           | : Non applicable.  | Liquide. Voir point d'éclair.                |
| Température d'auto-inflammabilité      | : > 490 °C         |                                              |
| Point/intervalle d'ébullition          | : > 100 °C         |                                              |
| Point/intervalle de fusion             | : Inconnu.         |                                              |
| Propriétés explosives                  | : Pas d'explosif.  |                                              |
| Limites d'explosion (% dans l'air)     | : Inconnu.         |                                              |
| Propriété d'oxydation                  | : Non applicable.  | Ne contient pas des agents oxydants.         |
| Décomposition thermique                | : Inconnu.         |                                              |
| Viscosité (20°C)                       | : Inconnu.         |                                              |
| Viscosité (40°C)                       | : > 20,5 mm²/sec   |                                              |
| Pression de vapeur (20°C)              | : Inconnu.         |                                              |
| Densité de vapeur relative             | : > 1              | (air = 1)                                    |
| Masse volumique (20°C)                 | : 0,85 g/ml        |                                              |



## Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

### Bar's Leaks Anti-Fuites Huile Moteur

Caractéristiques des particules : Non applicable. Liquide.

#### 9.2. Autres informations

Autres informations : Impertinent.

### SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

#### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

#### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

### SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

##### Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 5,499 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Corrosion/irritation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 2454 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Peu probable de causer de l'irritation. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



## Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

### Bar's Leaks Anti-Fuites Huile Moteur

|                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sensibilisation               | : Ne contient pas des sensibilisants cutanés. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                                                                                                                                                                                                                            |
| Mutagénicité                  | : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                                                                                                                                                                                                                               |
| Contact oculaire              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Corrosion/irritation          | : Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                                                                                                                                                                                                                                            |
| Ingestion                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Toxicité aiguë                | : DL50 calculé: > 2001 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                                                                                                                                                         |
| Aspiration                    | : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances avec un risque d'aspiration.                                                                                                                                                                                                             |
| Corrosion/irritation          | : Peut provoquer nausées, maux de ventre, vomissement et diarrhées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Cancérogénicité               | : Estimé non cancérogène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                                                                                                                                                                                                                                                |
| Mutagénicité                  | : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.                                                                                                                                                                                                                               |
| Toxicité pour la reproduction | : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

#### 11.2. Information on other hazards

|                                              |                   |
|----------------------------------------------|-------------------|
| Propriétés perturbant le système endocrinien | : Non applicable. |
| Autres informations                          | : Non applicable. |

## SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

\*

#### 12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

|             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ecotoxicité | : CL50 calculée (poisson): 3 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 375 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut former un film de pétrole sur la surface d'eau. Ce film peut provoquer un déclin de concentration d'oxygène dans l'eau et causer des effets négatifs pour les organismes aquatiques. |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

|                              |                                      |
|------------------------------|--------------------------------------|
| Persistance et dégradabilité | : Information spécifique non connue. |
|------------------------------|--------------------------------------|

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

|                 |                                              |
|-----------------|----------------------------------------------|
| Bioaccumulation | : Contient des substances bio-accumulatives. |
|-----------------|----------------------------------------------|

#### 12.4. Mobilité dans le sol

|          |                                                              |
|----------|--------------------------------------------------------------|
| Mobilité | : Adsorption dans le sol, faible mobilité. Flotte sur l'eau. |
|----------|--------------------------------------------------------------|

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

|                     |                                               |
|---------------------|-----------------------------------------------|
| PBT/vPvB évaluation | : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB. |
|---------------------|-----------------------------------------------|



## Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

### Bar's Leaks Anti-Fuites Huile Moteur

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Non applicable.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non applicable.

### SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets chimiques. Éliminer ce produit dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Aucun.

Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

### SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : Aucun.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

#### 14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)  
Classé : Le produit n'est pas classé dans l'ADR/RID/ADN.

IMDG (Mer)  
Classé : Le produit n'est pas classé dans l'IMDG.  
Polluant marin : Non

IATA (Air)  
Classé : Le produit n'est pas classé dans l'IATA.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

### SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

\*



## Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

### Bar's Leaks Anti-Fuites Huile Moteur

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2020/878 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.  
: Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

ICPE No : Non applicable. Non classifié selon le Décret n° 2014-285.

Teneur en COV soumis à : Not applicable (< 3%)  
taxe (La Suisse)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable.

### SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

\*

#### 16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2020/878 datée du 18 juin 2020 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou renouvelées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (\*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

|             |                                                                                                                                                   |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADR         | : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route                                                       |
| ATE         | : Estimation de la toxicité aiguë                                                                                                                 |
| CLP         | : Classification, étiquetage et emballage                                                                                                         |
| CMR         | : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction                                                                                          |
| CEE         | : Communauté économique européenne                                                                                                                |
| GHS         | : Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques                                                         |
| IATA        | : Association internationale du transport aérien                                                                                                  |
| Recueil IBC | : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac |
| ICPE        | : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement                                                                                    |
| IMDG        | : Code maritime international des marchandises dangereuses                                                                                        |
| DL50/CL50   | : Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population                                                                             |
| MAC         | : La valeur limite d'exposition                                                                                                                   |
| MARPOL      | : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires                                                                    |
| NO(A)EL     | : Dose sans effet (adversable) observable                                                                                                         |
| OECD        | : Organisation de coopération et de développement économiques                                                                                     |
| PBT         | : Persistant, bioaccumulable et toxique                                                                                                           |
| PC          | : Catégorie de produits chimiques                                                                                                                 |
| PT          | : Type de produit                                                                                                                                 |



## Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

### Bar's Leaks Anti-Fuites Huile Moteur

---

|         |                                                                                                                                |
|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| REACH   | : Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances |
| RID     | : Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                     |
| STP     | : Installation de traitement des eaux usées                                                                                    |
| SU      | : Secteur d'utilisation                                                                                                        |
| VME/VLE | : Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition                                                                      |
| ONU     | : Organisation des Nations Unies                                                                                               |
| UFI     | : Identifiant unique de formulation                                                                                            |
| COV     | : Composés organiques volatils                                                                                                 |
| vPvB    | : Très persistant et très bioaccumulable                                                                                       |

Des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Non classifié : Sur la base les méthodes d'essai, jugement d'experts, principes d'extrapolat et méthodes de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3: Non applicable.

Explication des phrases H de la rubrique 3 : Non applicable.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

---

Fin de la fiche de données de sécurité.